

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1897

6 août 2013

### SOMMAIRE

Aber Diamond Marketing S.à r.l. ....	91050	Crown Enterprise S.à r.l. ....	91020
Actelion Re S.A. ....	91053	Dominion Diamond (Luxembourg) S.à r.l. .....	91050
Agro Market International - A.M.I. ....	91055	DSL International ....	91055
Agro Market International - A.M.I. ....	91056	DSL International ....	91056
Agropar ....	91056	iadvisors Luxembourg S.A. ....	91047
Allen & Overy ....	91044	KA.TI. Investments S.A. ....	91023
Allen & Overy GP ....	91047	Kilbroney Finance S.A. ....	91054
Alpha Private Equity Fund 6 (SCA) SICAR .....	91051	Kiri Invest ....	91053
Altercap Finance S.A. ....	91051	KJK Fund II ....	91026
Alterisk Luxembourg S.A. ....	91052	KPI Residential Property 15 S.à r.l. ....	91053
Apollon Ventures Luxembourg S.à r.l. ...	91052	KPI Retail Property 24 S.à r.l. ....	91053
Apollo Omega (Lux) S.à r.l. ....	91052	KSG Agro S.A. ....	91054
A.R.S. Exploitation S.A. ....	91049	Langley HoldCo S.à r.l. ....	91026
A.S.M. Investments S.A., SPF ....	91056	Le Comptoir du Pain S.A. ....	91052
Association Islamique Le Juste Milieu (Al Wassat) asbl ....	91056	L.S.C. Engineering Group ....	91026
Atelier QUESTIAUX S.à r.l. ....	91056	Luxembourg Marine Services S.A. ....	91055
A&T Equity ....	91049	LUX-Investment Partners S.A. ....	91054
CBS Worldvision - CBS-Lux Holding LLC S.C.S. ....	91019	Luxornim ....	91055
CDA Investment S.A. ....	91044	MAMERANUS Participations S.A. ....	91026
CERE Coinvest Finance S.à r.l. ....	91045	Marco Nottar Werbeagentur S.A. ....	91055
CERE II B Co-Invest S.à r.l. ....	91043	M-Express S. à r.l. ....	91055
CERE II Coinvest S. à r.l. ....	91043	Niam V Luxembourg S.à r.l. ....	91047
CEREP III France S.à r.l. ....	91022	Samson ....	91046
CEREP Investment Ex Libri S.à.r.l. ....	91046	Sarea S.A. ....	91022
CERE St. Lazare 2 S.à r.l. ....	91010	Steffes S.à r.l. ....	91010
CG Com S. à r.l. ....	91022	Stena Drillmax Lux 1 S.à r.l. ....	91023
		Studio GP Luxembourg S.à r.l. ....	91010

**Studio GP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 9, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 121.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013081429/10.

(130100064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

**Steffes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.647.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013081428/10.

(130099583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

**CERE St. Lazare 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 178.123.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of June.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CERE St. Lazare 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Flora Gibert, notary's employee residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**1. Form - Corporate Name.** There is hereby formed a private limited liability company under the name "CERE St. Lazare 2 S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the "Company"), and in particular by the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the "Articles").

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager (as defined hereafter) or, in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered

office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager (as defined hereafter) or, in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter).

### **3. Object.**

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.5.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.5.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.5.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

3.5.4 to enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, cooperation agreement and other services contracts, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.6 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

**4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

## **Chapter II.- Capital, Shares**

### **5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred and fifty (250) shares. Each share has a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as a "Share" and collectively the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s). The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its Shareholder (s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

## **7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

## **Chapter III. - Management**

### **8. Management.**

8.1 The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers", each member individually, a "Manager"). The Sole Manager or the members of the Board of Managers, as the case may be, need not be shareholder.

8.2 The Sole Manager or the members of the Board of Managers may be removed at any time, with or without cause, by decision of the extraordinary general meeting of the Shareholders taken in compliance with articles 14 and 15.

8.3 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, collectively by the Board of Managers in compliance with article 12.

8.4 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to the Sole Manager and in case of plurality of managers, to any Manager as provided by article 10 of the Articles, and pursuant to article 191 bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any Manager does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

### **9. Powers of the sole manager or of the board of managers.**

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager and in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration acts (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's objects.

9.2 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

**10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the signature of any Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager individually.

### **11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.**

11.1 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

### **12. Meeting of the board of managers.**

12.1 In case of a Board of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. In case that all the members of the Board of Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.2 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, fax, e-mail or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by the majority of the members of the board of Managers, present or represented.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating members of the Board of Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the Board of Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, email, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by phone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all the members of the Board of Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

12.8 In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager may be documented in writing.

#### **Chapter IV. - General meeting of shareholders**

##### **13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.**

13.1 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in writing.

13.3 If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

##### **14. Holding of general meetings.**

14.1 Shareholders meetings may always be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.

14.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.3 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year.

14.4 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Sole Manager or, in case of plurality of managers, to the Board of Managers.

##### **15. Majorities.**

15.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, in accordance with any provisions of the Law.

15.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

#### **Chapter V. - Business year**

##### **16. Business year.**

16.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers and the latest prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **17. Distribution right of shares.**

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profit thus determined, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10 %) of the Company's nominal capital.

17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

17.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

17.5 The Board of Managers or the Sole Manager may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers or the Sole Manager showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last

fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

## Chapter VI. - Liquidation

**18. Causes of dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

### 19. Liquidation.

19.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

19.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

19.3 A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

## Chapter VII. - Applicable law

**Art. 20. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2013.

### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

CERE St. Lazare 1 S.à r.l. ....	250 Shares
Total: .....	250 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

### *Extraordinary sole shareholder's resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

- CEREP Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 83.246;

- Mr. Guy Harles, lawyer, born on 4 May 1955 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and professionally residing at 14, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Robert Konigsberg, managing director, born on 25 March 1969 in New Mexico, United States of America and professionally residing at 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 2004-2505, United States of America;

- Mr. Damien Renzonnet, associate director, born on 7 May 1977 in Verviers, Belgium and professionally residing at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. David Pearson, managing director, born 13 December 1968 in Washington DC, United States of America and professionally residing at 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 2004-2505, United States of America.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be, in case of plurality of managers, bound by the signature of any Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any Manager individually.

2) The Company shall have its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

### A COMPARU:

CERE St. Lazare 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, ici représentée par Flora Gibert, clerk de notaire demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

### STATUTS

#### Titre I<sup>er</sup> . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

**1. Forme-Dénomination.** Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «CERE St. Lazare 2 S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après définis comme les «Statuts»).

#### 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tel que défini ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance (tel que défini ci-après).

#### 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société a également pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose

du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.5.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de capital, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.5.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, à des conditions jugées satisfaisantes;

3.5.3 accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie d'engagements, des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou par tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.5.4 conclure tous contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration, des contrats de coopération et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital, Parts**

### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500-EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante euros (50- EUR) chacune (ci-après une «Part Sociale» et collectivement les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts sociales que la Société peut racheter à ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Tout transfert de Parts Sociales doit être enregistré par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi.

## **Titre III. - Gérance**

### **8. Gérance.**

8.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance», chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les membres du Conseil de Gérance, le cas échéant, ne sont pas nécessairement associés.

8.2 Le Gérant Unique ou les membres du Conseil de Gérance peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans juste motif, par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des Associés prise conformément aux articles 14 et 15.

8.3 Toute décision en relation avec la gérance de la Société doit être prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance agissant collectivement en conformité avec l'article 12.

8.4 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré au Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, à un Gérant tel que stipulé à l'article 10 des Statuts, et en vertu de l'article 191 bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 des présents Statuts sont valables et créeront des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par un Gérant ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

#### **9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et tous actes de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social.

9.2 Les compétences non expressément réservées par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un Gérant, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant individuellement.

#### **11. Délégation et Agent du gérant unique ou du conseil de gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou tout Gérant en cas de pluralité de gérants peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou tout Gérant, en cas de pluralité de gérants, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

#### **12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1 En cas de Conseil de Gérance, le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant. Lorsque tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2 Tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un courriel ou d'une lettre. Un membre du Conseil de Gérance pourra également nommer par téléphone un autre membre pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par la majorité des membres du Conseil de Gérance, présents ou représentés.

12.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participant, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, courriel, télégramme ou facsimilé. Ces résolutions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.6 Les votes pourront également s'exprimer par fax, courriel, télégramme, facsimilé ou par téléphone; dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les membres du Conseil de Gérance présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

12.8 En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

#### **13. Pouvoirs de l'assemblée des associés - Votes.**

13.1 Tout Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2 En cas d'Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont établies par écrit.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

#### **14. Tenue d'assemblées générales.**

14.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

14.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

14.3 Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale.

14.4 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, au Conseil de Gérance.

#### **15. Majorités.**

15.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.2 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.

15.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

### **Titre V. - Exercice social**

#### **16. Exercice social.**

16.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

#### **17. Droit de distribution des parts.**

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et de toutes autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

17.4 La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

17.5 Le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.

### **Titre VI. - Liquidation**

**18. Causes de dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

#### **19. Liquidation.**

19.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

19.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

19.3 Un Associé unique peut dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

### **Titre VII. - Loi applicable**

**20. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

### Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

CERE St. Lazare 1 S.à r.l. ....	250 Parts Sociales
Total: .....	250 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500- EUR) correspondant à un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

### Résolution extraordinaire de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés comme gérants pour une période indéterminée:

- CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.246;

- M. Guy Harles, avocat, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et demeurant professionnellement au 14, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Robert Konigsberg, managing director, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique et demeurant professionnellement au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 2004-2505, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Damien Renonnet, associate director, né le 7 mai 1977 à Verviers, Belgique et demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. David Pearson, managing director, né le 13 décembre 1968 à Washington DC, Etats-Unis d'Amérique et demeurant professionnellement au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 2004-2505, Etats-Unis d'Amérique.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un Gérant ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par tout Gérant individuellement.

2) Le siège social de la Société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 17 juin 2013. Relation: LAC/2013/27580. Reçu soixante quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083093/520.

(130102487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

**CBS Worldvision - CBS-Lux Holding LLC S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 153.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083088/10.

(130102551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Crown Enterprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.572.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and thirteen.

On the thirty-first day of May.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company "CROWN (HK) ENTREPRISE LIMITED", existing under the laws of Hong Kong, having its registered office at Honk Kong, 28/F., Soundwill Plaza, N° 38 Russel Street, Causeway Bay, and registered with the Hong Kong Companies Register under number 1420193,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed *ne varietur* by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the private limited company (société à responsabilité limitée) "CROWN ENTREPRISE S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 157572, was incorporated by a deed received by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on December 16, 2010, published in the Mémorial C number 330 of February 18, 2011 (the "Company").

2) That the Company's capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.

10) That all the shares of the dissolved Company have been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française de l'acte:**

L'an deux mille treize.

Le trente et un mai.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société "CROWN (HK) ENTREPRISE LIMITED", existant sous les lois de Hong Kong, ayant son siège social à Hong Kong, 28/F., Soundwill Plaza, N°38 Russel Street, Causeway Bay, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1420193,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, domicilié professionnellement à L-6130 Luxembourg, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "CROWN ENTREPRISE S.à r.l." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 157572, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 330 du 18 février 2011 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune.

3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euro.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juin 2013. Relation GRE/2013/2319. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013083117/98.

(130102766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

**CEREP III France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 747.350,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 130.286.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083094/10.

(130102825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**CG Com S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 170.203.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 25 juin 2013 de la société à responsabilité limitée «CG COM SARL», avec siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, constituée suivant acte notarié du 10 juillet 2012, inscrite au registre de commerce à Luxembourg, section B sous le numéro 170 203.*

*Résolution:*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1853 Luxembourg, 24 rue Léon Kauffman, à L-1273 Luxembourg, 12 rue de Bitbourg à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Gilles APEL.

Référence de publication: 2013083095/15.

(130102991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Sarea S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 116.100.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 28 mai 2013 de la Société Sarea S.A. que les Actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement de la durée des mandats des Administrateurs, à compter du 31 décembre 2012 pour prendre fin à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

- Manacor (Luxembourg) S.A., ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Fides (Luxembourg) S.A., ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Renouvellement de la durée du mandat de l'Administrateur, à compter du 08 décembre 2012 pour prendre fin à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

- Gianluca CONGIU, ayant pour adresse professionnelle 32, Quai Jean-Charles Rey, Eden Star, MC-98000 Monaco, Monaco.

3. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suivant à compter du 31 décembre 2012 pour prendre fin à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

- Euraudit S. à r.l., société à responsabilité limitée, immatriculé B 42889 auprès du RCS du Luxembourg, dont le siège social se situe au 16, allée Marconi, L - 2120, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sarea S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2013083550/29.

(130102488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Stena Drillmax Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.683.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Juni 2013.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2013083542/14.

(130102416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

**KA.TI. Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 175.383.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den einundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine SCHAEFFER, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "KA.TI. INVESTMENTS S.A." mit Sitz in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft "KA.TI. INVESTMENTS S.A." wurde am 19. Februar 2013 gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 913 vom 17. April 2013,

Den Vorsitz der Generalversammlung übernimmt Frau Andrea DANY, Angestellte, mit beruflicher Anschrift in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Der Vorsitzende bestellt zur Schriftführerin Frau Corinne PETIT, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Raymond THILL, „maître en droit“, mit beruflicher Anschrift in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Die Vorsitzende erklärt und bittet den Notar zu beurkunden:

I. Die anwesenden und vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben, welche von der Vorsitzenden, dem Schriftführer, dem Stimmzähler den Aktionären oder deren Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigelegt, um mit derselben registriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Versammlung ist somit als rechtsgültig zusammengesetzt, betrachtet sich als wirksam einberufen und kann über die Tagesordnung beschließen, wovon die Aktionäre im voraus Kenntnis hatten.

III. Die Tagesordnung der Generalversammlung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung:*

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um neunundsechzigtausend Euro, um es von seinem jetzigen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in einunddreißigtausend Aktien von je einem Euro (EUR 1,-) auf hunderttausend Euro (EUR 100.000,-) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von neunundsechzigtausend (69.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) mit einem Ausgabeaufschlag von vierhundertdreißigtausend Euro (EUR 493.000,-) welche die gleichen Rechte und Vorteile genießen wie die bereits bestehenden Aktien,

2. Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien mittels Einbringung von Sacheinlagen;

3. Abänderung von Artikel 3 Absatz 1 der Satzung.

4. Verschiedenes.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Nach Feststellung, dass die jetzigen Aktionäre auf ihr bevorzugtes Zeichnungsrecht verzichtet haben, beschließt die Generalversammlung, das Gesellschaftskapital um neunundsechzigtausend Euro (EUR 69.000,-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in einunddreißigtausend Aktien von je

einem Euro (EUR 1,-) auf hunderttausend Euro (EUR 100.000,-) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von neunundsechzigtausend (69.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) mit einem Ausgabeaufschlag von vierhundertdreißigtausend Euro (EUR 493.000,-) welche die gleichen Rechte und Vorteile genießen wie die bereits bestehenden Aktien.

Die vorgenannten Aktien wurden von Herrn Ulrich Gerhard SCHEURLLEN, geb. 29.07.1957 in D-Viernheim, wohnhaft in Via Riviera n. 26, CH-6976 Castagnola gezeichnet und bezahlt durch die Einbringung von Sacheinlagen bestehend aus:

a) Bloßes Eigentum des zweistöckigen Einfamilienhauses für private Wohnzwecke (Bauernhaus), in der Gemeinde Vernio - Ortsbezeichnung La Malferra. Das Wohnhaus, zu dem man über einen Privatweg auf dem gleichen Eigentum gelangt, besteht aus:

- Im Erdgeschoss: Eingang, große Küche, Badezimmer, Aufenthalts-Esszimmer und Abstellkammer zusammen mit einer großen Grünfläche um das ganze Gebäude herum

- Im ersten Stock: vier Doppelzimmer, zwei Badezimmer, Durchgangsraum, Abstellkammer, Büro und großer Aufenthaltsraum

UMGRENZUNGEN: gleiches Eigentum außer anderen Angaben

b) Bloßes Eigentum der Garage in der Gemeinde Vernio von 60 Katasterquadratmeter ungefähr direkt mit dem Wohnhaus verbunden

UMGRENZUNGEN: gleiches Eigentum außer anderen Angaben

c) Bloßes Eigentum des Lagerhauses, das zu dem Hauptwohnhaus gehört (Gemeinde Vernio), auf zwei Stockwerken über dem Boden und bestehend aus zwei Räumen mit separatem Zugang, einer im Erdgeschoss und einer im ersten Stockwerk wo sich auch ein kleiner in die Mauer eingebauter Ofen befindet.

Katasterdaten der Gebäude:

Im Kataster der Gemeinde Vernio sind die betreffenden Eigentümer wie folgt aufgelistet:

- Städtisches Kataster, Blatt 1, Parzelle 85, Unterteilung 1, Kategorie A/3, Klasse 3 bestehend aus 13,5 Räumen, Katasterertrag 692,22 Euro laut Katasteraufzeichnung PO n° 31372/2013

- Städtisches Kataster, Blatt 1, Parzelle 85, Unterteilung 2, Kategorie 2, Klasse 2 bestehend aus 60 Quadratmeter, Katasterertrag 198,22 Euro laut Katasteraufzeichnung PO n° 31372/2013

- Städtisches Kataster, Blatt 1, Parzelle 84, Unterteilung 2, Kategorie C/6, Klasse 2 bestehend aus 22 Quadratmeter, Katasterertrag 46,58 Euro laut Katasteraufzeichnung PO n° 31377/2013

Herr Ulrich Gerhard SCHEURLLEN behält sich das Wohnrecht für die vorgenannten Gebäude vor.

d) Verschiedene Grundstückteile überwiegend bewaldet oder brach mit einer Katasterfläche von 372, 724 m<sup>2</sup> eingetragen im Kataster (NCT) der Gemeinde Vernio wie folgt:

- Blatt 01, Parzelle 15, 16, 17, 18, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 42, 46, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 58, 59, 61, 64, 68, 70, 71, 74, 75, 78, 80 und 82;

- Blatt 07 Parzelle 1, 2, 3 e 4;

- von 372.724 Quadratmeter insgesamt gänzlich unbebaubar (laut C.D.U. im Anhang)

Katasterdaten der Grundstücke

Im Grundstückkataster der Gemeinde Vernio sind die betreffenden Eigentümer wie folgt eingetragen: C.T. Gemeinde Vernio 01.

Gemeinschaftsteile:

Städtisches Kataster Gemeinde Vernio, Blatt 1, Parzelle 85, Unterteilung 3, zusammen mit den Unterteilungen 1 und 2 der Parzelle 85.

e) Bloßes Eigentum der Wohnung für private Wohnzwecke auf einem Stockwerk über dem Boden mit Dachboden zur exklusiven Nutzung in der Gemeinde von Venezia, Isola della Giudecca, Calle Olio Nr 449.

Der Zugang zur Wohnung erfolgt über die Calle dell'Olio 449 und besteht im zweiten Stockwerk aus einem großen Aufenthaltsraum, Küche, Büro, zwei Zimmer und zwei Waschräume, und im dritten Stockwerk um einen großen Dachstuhl der direkt über eine kleine Holzterrasse mit der Wohnung verbunden ist.

UMGRENZUNGEN: Fantuzzo Carlo, Pietteri Marina, Seno Giancarlo, Giubbilo Alessandra, Montagnano Oddino und Mazarroba Sandra, Pitteri Umberto außer anderen Angaben.

Herr Ulrich Gerhard SCHEURLLEN behält sich das Wohnrecht für die vorgenannte Wohnung vor.

Katasterdaten der Gebäude

Im Kataster der Gemeinde von Venezia sind diese Güter wie folgt eingetragen:

Städtisches Kataster, Sektion VE, Blatt 18, Parzelle 117, unter 4 Kategorie A/3, Klasse 3, bestehend aus 6 Räumen, Katasterertrag EUR 500,-, laut Abänderung n° 49900/2013

Die oben angegebenen Flächenmessungen entsprechen dem derzeitigen Stand der Örtlichkeiten.

Gemeinschaftsteile:

Städtisches Kataster Gemeinde Venezia, Gemeinschaftseigentum ohne Bezeichnung von autonomen Unterteilungen (Treppenhaus) von den Unterteilungen 5 und 6 der Parzelle 117.

Herr Ulrich Gerhard SCHEURLLEN hier vertreten durch Herrn Frau Andrea DANY, vorgeannt, auf Grund einer Vollmacht erteilt in Castagnola am 20. Juni 2013.

#### EIGENTUMSNACHWEIS:

Immobilien in der Gemeinde Vernio

- Das Grundstück auf dem sich die Gebäude befinden, wurde von Herrn Ulrich Gerhard SCHEURLLEN, aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch den Notar Federico Tonelli mit Sitz in Bologna vom 12. November 2002, Register 20675 vom 19.11.2002, erworben.

- Der Besitz von 1/3 der oben beschriebenen Grundstücke wurde von Herrn Ulrich Gerhard SCHEURLLEN, aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch den Notar Gennaro Galdo mit Sitz in Prato vom 7. April 2006 eingetragen in Prato den 21.04.2006 Nr. 3467 und überschrieben am 24.04.2006 unter der Nummer 3328, erworben.

- Der nachfolgende Besitz von 1/3 der Grundstücke wurde von Herrn Ulrich Gerhard SCHEURLLEN, aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch den Notar Gennaro Galdo mit Sitz in Prato vom 19. Dezember 2007 eingetragen in Prato den 10.01.2007 Nr. 243 und überschrieben am 11.01.2007 unter der Nummer 320, erworben.

- Der restliche Anteil von 1/3 der Grundstücke wurde von Herrn Ulrich Gerhard SCHEURLLEN, aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch den Notar Gennaro Galdo mit Sitz in Prato vom 27. Dezember 2007 eingetragen in Prato den 15.01.2008 Nr. 739 und überschrieben am 15.01.2008 unter der Nummer 372, erworben.

Immobilien in der Gemeinde Venezia

- Der Besitz der Immobilie in der Gemeinde Venezia wurde von Herrn Ulrich Gerhard SCHEURLLEN, aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch den Notar Giuseppe Gallimberti mit Sitz in Venezia vom 4. Oktober 1999 eingetragen in Venezia den 19.10.1999 Nr. 212210 Register 86675, erstanden.

Die oben beschriebene Sacheinlage war Gegenstand eines Revisionsberichts erstellt am 16. Mai 2013 von Dott. Prof. Giuseppe FASANA, eingetragen in der Kammer der Wirtschaftsprüfer und Steuerberater von Como unter der Nummer 192A, Wirtschaftsprüfer Nr. 22696, mit Anschrift in Como, Via Alessandro Volta 60. Der Wert der Sacheinlage von EUR 562.000,- wurde durch den Bericht festgestellt.

Gemäß Artikel 26-1 und 32-1 (5) des geänderten Gesetzes vom 10. August 1915, war die oben beschriebene Sacheinlage ebenfalls Gegenstand eines Revisionsberichts erstellt durch Artemis Audit & Advisory, mit Sitz zu L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, der, von den Parteien und dem Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde. Der Bericht bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigefügt, um mit derselben registriert zu werden, welche wie folgt schlussfolgert

#### "Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie".

#### Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, infolge der Kapitalerhöhung Artikel 3, Absatz 1 der Satzung umzuändern wie folgt:

" **Art. 3. Absatz 1.** Das Gesellschaftskapital beträgt einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-), eingeteilt in einhunderttausend Euro (100.000) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und sonst keiner das Wort ergreift, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für aufgehoben.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Kompartenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. Dany, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 juin 2013. Relation: LAC/2013/28919. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013087753/148.

(130108344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**L.S.C. Engineering Group, Société Anonyme,  
(anc. MAMERANUS Participations S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 99.487.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale ordinaire du 17 mai 2013:*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Marcel HETTO, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur et président du conseil d'administration;
- Monsieur Denis CRIDEL, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Olivier WEBERT, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Andreas WENER, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale renomme comme Réviseur d'Entreprises:

- AUDITEURS associés, réviseur d'entreprises, 32, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

FIDUCIAIRE DE Luxembourg  
Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013087770/27.

(130109031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**KJK Fund II, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 167.847.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087764/9.

(130108236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**Langley HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 178.304.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of June.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

(1) Triton Managers III Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 98417, acting as general partner of Triton Fund III General Partner L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 1080, itself being the general partner of:

(i) Triton Fund III L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1081 ("Triton Fund III L.P."),

(ii) Triton Fund III F&F No. 2 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1084 ("Triton Fund III F&F No. 2 L.P."),

(iii) Triton Fund III F&F No. 3 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1085 ("Triton Fund III F&F No.3 L.P."),

(iv) Triton Fund III F&F No. 4 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1116 ("Triton Fund III F&F No. 4 L.P."),

(v) Triton Fund III F&F G L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1083 («Triton Fund III F&F G L.P.»); and

(vi) Triton Fund III No. 2 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1213 ("Triton Fund III No. 2 L.P.").

(2) Triton Managers III Limited, acting as general partner of Triton Fund III G L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1197 ("Triton Fund III G L.P.")

all represented by Me Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of proxies under private seal given on June 18, 2013; such proxies, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

#### Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Langley HoldCo S.a r.l.".

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into:

- one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand one hundred (1,100) class A shares (the "Class A Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand one hundred (1,100) class B shares (the "Class B Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand one hundred (1,100) class C shares (the "Class C Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand one hundred (1,100) class D shares (the "Class D Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand one hundred (1,100) class E shares (the "Class E Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand one hundred (1,100) class F shares (the "Class F Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand one hundred (1,100) class G shares (the "Class G Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand one hundred (1,100) class H shares (the "Class H Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up; and
- one thousand one hundred (1,100) class I shares (the "Class I Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class I Shares until the Class A Shares).

The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share and (b) the following formula: dividing (i) the total amount of any distributable sums less the portion of the Profit Entitlement to be allocated to the other classes of shares in accordance with Article 27 by (ii) the number of shares constituting the

class to be redeemed. Redemption of shares may only be decided to the extent that sufficient distributable funds are available to settle the redemption price in full.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other, provided always that such conference call, videoconference or other similar means of communication is initiated from Luxembourg. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of being or having been Manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the share-

holders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 21. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxyholder.

**Art. 22. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 23. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 24. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

## Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 25. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 26. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 27. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- each Ordinary Share shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share, then,
  - each Class A Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,
  - each Class B Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,
  - each Class C Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,
  - each Class D Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,
  - each Class E Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,
  - each Class F Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,
  - each Class G Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then,
  - each Class H Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, then,
  - each Class I Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such share, (together the "Profit Entitlement"); and
- any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of shares in reverse alphabetical order (starting from the Class I Shares until the Class A Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;
- (ii) second, to the shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;
- (iii) third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 29. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	Number and classes of shares	Amount paid-in
Triton Fund III L.P. ....	EUR 11,190.41	1,110,185 ordinary shares 984 class A shares 984 class B shares 984 class C shares 984 class D shares 984 class E shares 984 class F shares 984 class G shares 984 class H shares 984 class I shares	EUR 11,190.41
Triton Fund III F&F No. 2 L.P. ....	EUR 23.38	2,320 ordinary shares 2 class A shares 2 class B shares 2 class C shares 2 class D shares 2 class E shares 2 class F shares 2 class G shares 2 class H shares 2 class I shares	EUR 23.38
Triton Fund III No.2 L.P. ....	EUR 919.80	91,251 ordinary shares 81 class A shares 81 class B shares 81 class C shares 81 class D shares 81 class E shares 81 class F shares 81 class G shares 81 class H shares 81 class I shares	EUR 919.80
Triton Fund III F&F No.3 L.P. ....	EUR 65.72	6,518 ordinary shares 6 class A shares 6 class B shares 6 class C shares 6 class D shares 6 class E shares 6 class F shares 6 class G shares 6 class H shares 6 class I shares	EUR 65.72
Triton Fund III F&F No.4 L.P. ....	EUR 96.75	9,594 ordinary shares 9 class A shares 9 class B shares 9 class C shares 9 class D shares 9 class E shares 9 class F shares 9 class G shares 9 class H shares 9 class I shares	EUR 96.75
Triton Fund III G L.P. ....	EUR 168.21	16,686 ordinary shares 15 class A shares 15 class B shares 15 class C shares 15 class D shares 15 class E shares 15 class F shares 15 class G shares 15 class H shares	EUR 168.21

Triton Fund III F&F G L.P. . . . . .	EUR 35.73	15 class I shares 3,546 ordinary shares 3 class A shares 3 class B shares 3 class C shares 3 class D shares 3 class E shares 3 class F shares 3 class G shares 3 class H shares 3 class I shares	EUR 35.73
--------------------------------------	-----------	--	-----------

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Transitory Provision*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

#### *Shareholders resolutions*

##### *First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Second Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Lars Frankfelt, company director, born on 20 July 1956 in Brannkyrka (Sweden), with professional address at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, as Class A Manager;
- Mr Michiel Kramer, company director, born on 25 January 1961 in Hilversum (the Netherlands), with professional address at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), as Class B Manager;
- Mr Heiko Dimmerling, company director, born on 13 January 1970 in Fulda (Germany), with professional address at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), as Class B Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-neuf juin.

Pardevant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

(1) Triton Managers III Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 98417, agissant en tant que general partner de Triton Fund III General Partner L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 1080, elle-même étant le general partner de:

(i) Triton Fund III L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1081 («Triton Fund III L.P.»),

(ii) Triton Fund III F&F No.2 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec son siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1084 («Triton Fund III F&F No.2 L.P.»),

(iii) Triton Fund III F&F No.3 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1085 («Triton Fund III F&F No.3 L.P.»),

(iv) Triton Fund III F&F No.4 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1116 («Triton Fund III F&F No.4 L.P.»),

(v) Triton Fund III F&F G L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1083 («Triton Fund III F&F G L.P.»),

(vi) Triton Fund III No. 2 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1213 («Triton Fund III No. 2 L.P.»),

(2) Triton Managers III Limited, agissant en tant que general partner de Triton Fund III G L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 1197 («Triton Fund III G L.P.»)

tous représentés par Maître Marc Frantz, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu de procurations sous seing privé données le 18 juin 2013,

lesquelles procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

## Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Langley HoldCo S.à r.l.».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de valeurs mobilières ou de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère en son nom propre et pour son propre compte.

La Société peut fournir des financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés ou d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sans limitation et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur

Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières à des investisseurs.

**Art. 4. Durée** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en:

- un million deux cent quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et
- mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital émis de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une catégorie de parts sociales entière suite au rachat et à l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière de parts sociales, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par les Parts Sociales de Catégorie I jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie A).

Le prix de rachat doit être fixé par référence au montant le plus élevé entre (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, et (b) le montant calculé selon la formule suivante: division (i) du montant total de toutes les sommes

distribuables moins la partie du Droit au Bénéfice attribuable aux autres catégories de parts sociales conformément à l'Article 27 par (ii) le nombre de parts sociales constituant la catégorie devant être rachetée. Le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des fonds distribuables suffisants sont disponibles pour permettre le paiement intégral du prix de rachat.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** Le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres, à condition que ces conférence téléphonique, visioconférence ou autre moyen de communication similaire soient toujours initiées de Luxembourg. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 20. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 21. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 22. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 23. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 24. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 25. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 26. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 27. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés. Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- chaque Part Sociale Ordinaire aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie A (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie B (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie C (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie D (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie E (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie F (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie G (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie H (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie I (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale de cette part sociale (ensemble le «Droit au Bénéfice»), et

après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les parts sociales constituant la dernière catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par les Parts Sociales de Catégorie I jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie A).

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;

(ii) en deuxième lieu, aux associés pour le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales dans la Société;

(iii) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 29. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

## Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre et catégorie de parts sociales	Montant libéré
Triton Fund III L.P. . . . . .	EUR 11.190,41	1.110.185 Parts sociales ordinaires 984 Parts sociales de catégorie A 984 Parts sociales de catégorie B 984 Parts sociales de catégorie C 984 Parts sociales de catégorie D 984 Parts sociales de catégorie E 984 Parts sociales de catégorie F 984 Parts sociales de catégorie G 984 Parts sociales de catégorie H 984 Parts sociales de catégorie I	EUR 11.190,41
Triton Fund III F&F No. 2 L.P. . . . . .	EUR 23,38	2.320 Parts sociales ordinaires 2 Parts sociales de catégorie A 2 Parts sociales de catégorie B 2 Parts sociales de catégorie C 2 Parts sociales de catégorie D 2 Parts sociales de catégorie E 2 Parts sociales de catégorie F 2 Parts sociales de catégorie G 2 Parts sociales de catégorie H 2 Parts sociales de catégorie I	EUR 23,38
Triton Fund III No.2 L.P. . . . . .	EUR 919,80	91.251 Parts sociales ordinaires 81 Parts sociales de catégorie A 81 Parts sociales de catégorie B 81 Parts sociales de catégorie C 81 Parts sociales de catégorie D 81 Parts sociales de catégorie E 81 Parts sociales de catégorie F 81 Parts sociales de catégorie G 81 Parts sociales de catégorie H 81 Parts sociales de catégorie I	EUR 919,80
Triton Fund III F&F No.3 L.P. . . . . .	EUR 65,72	6.518 Parts sociales ordinaires 6 Parts sociales de catégorie A 6 Parts sociales de catégorie B 6 Parts sociales de catégorie C 6 Parts sociales de catégorie D 6 Parts sociales de catégorie E 6 Parts sociales de catégorie F 6 Parts sociales de catégorie G 6 Parts sociales de catégorie H 6 Parts sociales de catégorie I	EUR 65,72
Triton Fund III F&F No.4 L.P. . . . . .	EUR 96,75	9.594 Parts sociales ordinaires 9 Parts sociales de catégorie A 9 Parts sociales de catégorie B 9 Parts sociales de catégorie C 9 Parts sociales de catégorie D 9 Parts sociales de catégorie E 9 Parts sociales de catégorie F 9 Parts sociales de catégorie G 9 Parts sociales de catégorie H 9 Parts sociales de catégorie I	EUR 96,75
Triton Fund III G L.P. . . . . .	EUR 168,21	16.686 Parts sociales ordinaires 15 Parts sociales de catégorie A 15 Parts sociales de catégorie B 15 Parts sociales de catégorie C	EUR 168,21

91042

		15 Parts sociales de catégorie D	
		15 Parts sociales de catégorie E	
		15 Parts sociales de catégorie F	
		15 Parts sociales de catégorie G	
		15 Parts sociales de catégorie H	
		15 Parts sociales de catégorie I	
Triton Fund III F&F G L.P. . . . . .	EUR 35,73	3.546 Parts sociales ordinaires	EUR 35,73
		3 Parts sociales de catégorie A	
		3 Parts sociales de catégorie B	
		3 Parts sociales de catégorie C	
		3 Parts sociales de catégorie D	
		3 Parts sociales de catégorie E	
		3 Parts sociales de catégorie F	
		3 Parts sociales de catégorie G	
		3 Parts sociales de catégorie H	
		3 Parts sociales de catégorie I	

Le moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2013.

*Assemblée générale extraordinaire  
Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

*Deuxième Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Lars Frankfelt, dirigeant de société, né le 20 juillet 1956 à Brännkyrka (Suède), ayant son adresse professionnelle au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE2 3QL, en tant que Gérant de Catégorie A;
- Monsieur Michiel Kramer, dirigeant de société, né le 25 janvier 1961 à Hilversum (Pays Bas), ayant sa résidence professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Gérant de Catégorie B;
- Monsieur Heiko Dimmerling, dirigeant de société, né le 13 janvier 1970 à Fulda (Allemagne), ayant sa résidence professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Gérant de Catégorie B.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 juin 2013. REM/2013/1074. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Référence de publication: 2013087772/904.

(130108539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**CERE II B Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.155,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.262.

—  
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, les associés de la Société ont décidé:

- de révoquer, avec effet immédiat, M. Oussama Daher et M. Christopher Finn de leur fonction de gérants de la Société;
- de nommer CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83246, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;
- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;
- de nommer M. Damien Renzonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et
- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;
- M. Guy Harles;
- M. Damien Renzonnet;
- M. David Pearson; et
- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Référence de publication: 2013086369/32.

(130107001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**CERE II Coinvest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.203.

—  
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, les associés de la Société ont décidé:

- de révoquer, avec effet immédiat, M. Oussama Daher et M. Christopher Finn de leur fonction de gérants de la Société;
- de nommer CEREP Management S.à r.l.; une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83246, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;
- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;
- de nommer M. Damien Renzonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et
- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;

- M. Guy Harles;
- M. Damien Renzonnet;
- M. David Pearson; et
- M. Robert Konigsberg.

Par ailleurs, M. Robert Konigsberg a changé son adresse et réside désormais professionnellement au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01 juillet 2013.

Référence de publication: 2013086370/34.

(130107017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**CDA Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 117.945.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 juin 2013*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Alexander STUDHALTER, conseiller fiscal, demeurant au 8, Matthofstrand, CH - 6000 Lucerne, Président;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., Société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013086365/20.

(130107509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Allen & Overy, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.291.

—  
STATUTS

La Société a été constituée suivant acte sous seing privé en date du 12 juin 2013

**1. Raison sociale.** La Société a été constituée sous la dénomination de «Allen & Overy»,

**2. Durée de la société.** La Société a été constituée pour une durée illimitée.

**3. Objet social.** La Société a pour objet exclusif l'exercice de la profession d'avocat au Luxembourg ainsi que toutes les opérations et activités pouvant être utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet ou se rapportant directement ou indirectement à la réalisation de son objet.

**4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

**5. Capital social.** Le capital social de la Société est, à ce jour, fixé à EUR 110 (cent dix euros), a été intégralement souscrit et libéré par les associés de la Société, comme détaillé aux paragraphes ci-dessous.

La part d'intérêt commanditée a été souscrite par Allen & Overy GP, une société coopérative organisée comme une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, (l'Associé Commandité), à concurrence de EUR 10 (dix euros),

Les parts d'intérêt commanditaires ont été souscrites par:

1. MAFËI S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.874, à concurrence de EUR 10 (dix euros);

2. ANMAR S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.882, à concurrence de EUR 10 (dix euros);

3. HEWAG S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.884, à concurrence de EUR 10 (dix euros);

4. JESCH S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.857, à concurrence de EUR 10 (dix euros);

5. PISCH S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.886, à concurrence de EUR 10 (dix euros);

6. FABEU S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.881, à concurrence de EUR 10 (dix euros);

7. PAMÏS S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.854, à concurrence de EUR 10 (dix euros);

8. KAMAN S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.878, à concurrence de EUR 10 (dix euros);

9. JESIX S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.873, à concurrence de EUR 10 (dix euros); et

10. FRMAU S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.861, à concurrence de EUR 10 (dix euros).

(ensemble les Associés Commanditaires).

**6. Administration de la société.** La Société est exclusivement gérée par l'Associé Commandité.

La Société est valablement représentée (i) par l'Associé Commandité et (ii) par toute personne à qui ce pouvoir a été délégué spécialement par l'Associé Commandité.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCÈRE.

Allen & Overy

Société en commandité simple

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013087150/62.

(130108125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**CERE Coinvest Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.906.

—  
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de révoquer, avec effet immédiat, CERE Coinvest S.à r.l. de sa fonction de gérant unique de la Société; et
- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013086367/16.

(130106917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**CEREP Investment Ex Libri S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.496.

—  
**EXTRAIT**

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Renzonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et

- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;
- M. Guy Harles;
- M. Damien Renzonnet;
- M. David Pearson; et
- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Référence de publication: 2013086372/30.

(130107003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Samson, Société Civile.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg E 4.761.

A la date du 19 décembre 2012, les associés de la Société sont:

- Cédric Gonzalez de Linares, né le 29 octobre 1955 à Nantes, France, avec adresse au 13 avenue Boudon, F-75016 Paris, France;

- John Byrne, né le 06 mars 1962 à Dublin, Irlande, avec adresse au 1 Proby Square, Blackrock, Co. Dublin, Ireland;

- Klaus Endres, né le 17 mai 1976 à Manheim, Allemagne, avec adresse à Westendstrasse 31 - 85622 Feldkirchen, Germany;

- Robert Kesselring, né le 03 février 1962 à Winterthur, Suisse, avec adresse à Randenblick 8, 8405 Winterthur, Switzerland;

- Claudia Ingenhoven, née le 25 mars 1968 à Mettmann, Allemagne, avec adresse au 37, Rietlirain, CH-8713 Uerikon, Switzerland;

- Alain de Lavernette, né le 20 février 1966 à Dijon, France, avec adresse au 25, rue Laugier, F-75017 Paris, France;

- Arnaud de Resseguier, né le 11 octobre 1975 à Toulouse, France, avec adresse au 21, rue Ferdinand Fabre, F-75015 Paris, France;

- Roderick Perry, né le 19 mars 1955 à New Orléans, Etats Unis d'Amérique avec adresse au 59, Lilac Lane, Paramus, New Jersey 07652, United States of America;

- Thomas Taylor, né le 09 février 1967 à Guilford, Royaume-Uni, avec adresse à Court Lodge, Croft Lane, Crondal, Farnham, Surrey, GU10 5QF, United Kingdom;

- Pascal Salelles, né le 16 juillet 1969 à Paris, France, avec adresse au 40, rue de Flore, F-94140 Alfortville, France;

- Karen Le Duc, née le 8 octobre 1968 à New Kilpatrick, Royaume-Uni, avec adresse au 10, rue Ernest André, F-78110 LeVésinet, France;

- AXA DBIO GP S.à r.l., 21 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Sylvain Villeroy de Galhau, né le 27 avril 1970 à Paris, France avec adresse au 22, rue Chevert, F-75007 Paris, France.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Samson*  
Signature

Référence de publication: 2013087133/32.

(130106331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

**Niam V Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.197.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 13 juin 2013:*

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Reconnaissance de la démission de M. Rikard Henriksson de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société en date du 27 mai 2013.

- Nomination de M. Erik Rydström, résidant professionnellement au 3 Stureplan, Stockholm, Sweden, né le 20 mars 1975 à Hedemora, Suède, en qualité de gérant de catégorie A, avec effet au 27 mai 2013 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Simon Barnes, gérant de catégorie B
- M. Erik Rydström, gérant de catégorie A
- M. Ian Kent, gérant de catégorie B
- M. Anders Lundqvist, gérant de catégorie A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013087132/22.

(130106368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

**iadvisors Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5657 Mondorf-les-Bains, 5, rue des Vignes.

R.C.S. Luxembourg B 138.364.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Per Troen, SAPE Wealth Management UK Ltd.  
*Beneficial owner and sole shareholder*

Référence de publication: 2013087139/11.

(130108908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**Allen & Overy GP, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.289.

—  
STATUTS

**Chapitre I<sup>er</sup>. Forme sociale, Dénomination, Actionnaire, Siège social, Objet social, Durée, Décès, Suspension des Droits Civils et Incapacité de l'Actionnaire**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale, Dénomination et Actionnaire.**

1.1 Il est établi une société coopérative organisée comme une société anonyme (la Société) régie par les lois applicables à une telle entité, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination «Allen & Overy GP».

1.3 La Société doit à tout moment avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire). L'Actionnaire doit à tout moment être inscrit à l'Ordre des Avocats de Luxembourg. L'Actionnaire peut être une personne physique ou une personne morale, à condition, dans ce dernier cas, que l'intégralité de son capital social soit à tout moment détenu par un actionnaire unique personne physique inscrite à la Liste I de l'Ordre des Avocats de Luxembourg.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

**Art. 3. Objet Social.**

3.1. La Société a pour objet l'exercice de la profession d'avocat à Luxembourg. La Société peut également agir en tant qu'associé commandité et gérant d'une société en commandite simple luxembourgeoise ayant pour objet l'exercice de la profession d'avocat à Luxembourg.

3.2. La Société pourra accomplir toutes opérations, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Décès, Suspension des Droits Civils et Incapacité de l'Actionnaire.** La Société sera dissoute automatiquement en raison du décès, de la suspension des droits civils ou de l'incapacité affectant l'Actionnaire ou, si l'Actionnaire est une personne morale, en raison du décès, de la suspension des droits civils ou de l'incapacité de son actionnaire unique.

## Chapitre II. Capital - Actions

**Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 100 euros et est représenté par une action, intégralement souscrite et libérée dès son émission (l'Action).

**Art. 7. Action.**

7.1. L'action possède et conservera la forme nominative.

7.2. Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société. La propriété de l'Action sera établie par une inscription dans ce registre.

7.3. La Société peut annuler l'Action dans les limites prévues par la Loi.

7.4. L'Action n'est pas cessible.

**Art. 8. Emissions d'Actions.** L'émission d'Actions additionnelles requiert une résolution de l'Actionnaire.

**Art. 9. Responsabilité de l'Actionnaire.** L'Actionnaire ne contracte aucune obligation personnelle à raison de l'endettement, du passif et/ou des obligations de la Société.

## Chapitre III. Convocation annuelle de l'Actionnaire et Résolutions de l'Actionnaire

**Art. 10. Convocation Annuelle de l'Actionnaire et Résolutions de l'Actionnaire.**

10.1 L'Actionnaire est convoqué annuellement conformément au droit luxembourgeois à Luxembourg-Ville, en un lieu indiqué dans la convocation, le second mercredi du mois d'août à 11 heures, ou le jour ouvrable suivant, si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg.

10.2 Les résolutions de l'Actionnaire sont prises par écrit et signées par l'Actionnaire.

## Chapitre IV. Gestion et Supervision

**Art. 11. Gestion.**

11.1 La Société est gérée par un administrateur qui doit être l'Actionnaire (l'Administrateur).

11.2 Si l'Administrateur est une personne morale, celle-ci doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui représentera la personne morale en tant qu'Administrateur en conformément à la Loi.

11.3 L'Administrateur exerce ses fonctions pour une durée n'excédant pas six ans et il est rééligible.

**Art. 12. Pouvoirs de l'Administrateur et Résolutions de l'Administrateur.**

12.1 L'Administrateur dispose des pouvoirs les plus étendus afin de gérer la Société et d'effectuer tous les actes de disposition et d'administration qui sont en accord avec l'objet social de la Société. Tout pouvoir n'étant pas expressément réservé par la loi ou par les Statuts à l'Actionnaire est de la compétence de l'Administrateur.

12.2 Les résolutions de l'Administrateur sont prises par écrit et signées par l'Administrateur.

**Art. 13. Représentation de la Société.** La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par l'Administrateur.

**Art. 14. Commissaire(s).**

14.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) (Actionnaire ou non).

14.2 L'Actionnaire détermine le nombre de commissaires, le(s) nomme et fixe le montant de sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat, qui ne peut excéder six ans. Un ancien commissaire ou commissaire en fonction peut être nommé à nouveau par l'Actionnaire.

14.3 Tout commissaire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et aditum par l'Actionnaire.

14.4 Si plusieurs commissaires sont nommés, ils formeront un collège des commissaires.

## V. Exercice Social, Distribution des Bénéfices, Dissolution et Liquidation

### Art. 15. Exercice Social.

15.1. L'exercice social de la Société commence le premier jour de mai de chaque année et se termine le 30 avril de l'année suivante.

15.2. Par exception aux dispositions de l'Article 15.1, le premier exercice social commence le jour de la signature des Statuts et se termine le 30 avril 2014.

### Art. 16. Distribution des Bénéfices.

16.1 Il sera prélevé cinq pour cent sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale. Cette affectation n'est plus requise dès que (et pour aussi longtemps que) cette réserve atteint dix pour cent du capital social de la Société.

16.2 Sans préjudice aux dispositions de l'Article 16.1, l'Actionnaire a le pouvoir d'allouer discrétionnairement les bénéfices annuels nets et de décider de la distribution et du paiement des dividendes.

**Art. 17. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Actionnaire. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateur(s) (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommé(s) par résolution de l'Actionnaire. L'Actionnaire détermine également les pouvoirs et la rémunération (si il y en a une) du ou des liquidateur(s). Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'Actionnaire.

## VI. Dispositions générales

**Art. 18. Modifications des Statuts.** Les Statuts peuvent être modifiés par l'Actionnaire.

### *Souscription et Libération*

L'Actionnaire déclare par la présente souscrire à l'action et la libérer intégralement au moyen d'un apport en espèces d'un montant de 100 EUR, qui se trouve désormais à la disposition de la Société.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date des présentes et finira le 30 avril 2014.

### *Résolutions de l'actionnaire unique*

L'Actionnaire a décidé par la présente:

(i) de nommer administrateur unique de la Société, Henri Wagner, Avocat à la Cour, né le 5 juin 1965 à Luxembourg, résidant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour un mandat qui prendra fin le 1<sup>er</sup> mai 2014; et

(ii) d'établir le siège social de la Société au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Référence de publication: 2013087151/97.

(130108112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

### **A.R.S. Exploitation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 25, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 151.492.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2013087140/11.

(130108839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

### **A&T Equity, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2013087143/11.

(130108510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**Dominion Diamond (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Aber Diamond Marketing S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 4.921.800,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 84.154.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth of June.

Before Us Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Dominion Diamond Corporation, with registered office at 1090 Don Mills Road, Suite 506, Toronto, Ontario, M3C 3R6 and registered with Industry Canada under the Canadian Business Corporations Act number 839140-8 (the Sole Shareholder), hereby represented by Mrs Monique Drauth, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, declares that IT currently holds all the shares of Aber Diamond Marketing S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) having its registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 84.154 (the Company). The Company was incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on October 4<sup>th</sup>, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°310 of February 25<sup>th</sup>, 2002. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on January 21<sup>st</sup>, 2011, published under number N° 758 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 19<sup>th</sup>, 2011.

The Sole Shareholder, duly represented as indicated above, took the following resolutions:

*First resolution*

Sole Shareholder decided to change the name of the Company from "Aber Diamond Marketing S. à r.l." into "Dominion Diamond (Luxembourg) S.à r.l.", with immediate effect.

*Second resolution*

Sole Shareholder decided subsequently to amend article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 4. Name.** The Company's name is "Dominion Diamond (Luxembourg) S.à r.l.""

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the general meeting incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately nine hundred fifty euro (EUR 950.-).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil treize, le quatorze juin.

Pardevant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Dominion Diamond Corporation, ayant son siège social au 1090 Don Mills Road, Suite 506, Toronto, Ontario, M3C 3RC et inscrite auprès du Industry Canada sous l'Canadian Business Corporations Act numéro 839140-8 (l'Associé

Unique), ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Aber Diamond Marketing S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.154 (la Société), afin de tenir une Assemblée Générale Extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la Société. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 octobre 2001, publié au N° 310 du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 25 février 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 janvier 2011, publié sous le N° 758 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 avril 2011.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique a décidé de modifier le nom de la société de «Aber Diamond Marketing S.à r.l.» en «Dominion Diamond (Luxembourg) S.à r.l.», avec effet immédiat.

*Seconde résolution*

L'associé unique a décidé, par conséquent, de modifier l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Dénomination.** La société a la dénomination "Dominion Diamond (Luxembourg) S.à r.l.».

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente assemblée générale est évalué à environ neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Le notaire soussigné, qui comprend la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 juin 2013. Relation: LAC/2013/27929. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Référence de publication: 2013087144/86.

(130108155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**Alpha Private Equity Fund 6 (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087152/11.

(130108139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**Altercap Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.418.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087153/9.

(130108165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Alterisk Luxembourg S.A, Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 154.623.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087154/9.

(130108931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Le Comptoir du Pain S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 19, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 56.618.

---

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 juin 2013*

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2013, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée prend acte des démissions de Monsieur François BERSOU et Monsieur Jean-Marc GRISON, de leurs mandats d'administrateurs avec effet au 27 juin 2013.

L'assemblée nomme comme nouveaux membres du conseil d'administration:

- Monsieur Yves KEMP, administrateur de sociétés, né le 24 novembre 1965 à Dudelange (Luxembourg) et demeurant 33, Domaine Op Hals, L-3376 Leudelange, en tant que nouvel administrateur pour un mandat à durée indéterminée.
- Monsieur Jean-Paul FRANK, employé, né le 12 novembre 1969 à Luxembourg (Luxembourg) et demeurant professionnellement à 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur pour un mandat à durée indéterminée.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Monsieur Yves KEMP, administrateur de sociétés, demeurant à L-3376 Leudelange, 33, Domaine Op Hals,
- Monsieur Jean-Paul FRANK, employé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur René Ludovicy, administrateur de sociétés, demeurant à L-6180 Gonderange, 9, rue de Bourglinster,

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour LE COMPTOIR DU PAIN S.A.

M. Yves KEMP

Référence de publication: 2013087121/25.

(130107802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Apollo Omega (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.031.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013087156/10.

(130109054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Apollon Ventures Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 164.481.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Schuttrange, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Référence de publication: 2013087157/10.

(130108147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Actelion Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 149.511.

---

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087146/10.

(130109168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**KPI Residential Property 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.518.

---

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

KPI Residential Property 15 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013086681/12.

(130106810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**KPI Retail Property 24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.514.

---

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

KPI Retail Property 24 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013086682/12.

(130106809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Kiri Invest, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 72.907.

---

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/07/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013086676/12.

(130107576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**KSG Agro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.864.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 28 juin 2013 que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Démission du réviseur d'entreprises agréé, à compter du 28 juin 2013.

PricewaterhouseCoopers ayant son siège social au 400, route d'Esch, 1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Nomination du réviseur d'entreprises agréé, à compter du 28 juin 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

BDO Audit S.A. ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Luxembourg, et immatriculée sous le numéro B147570 auprès du RCS Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KSG Agro S.A.

Jacob Mudde

Administrateur B

Référence de publication: 2013086683/20.

(130106420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Kilbroney Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.624.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 19 juin 2013*

1. M. Philip MORGAN a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

2. Mme Mounira MEZIADI a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3. M. Andrew O'SHEA administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

4. Le mandat d'administrateur venu à échéance de Mme Valérie PECHON n'a pas été renouvelé.

5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B58545 a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 27.06.2013.

Pour extrait sincère et conforme

KILBRONEY FINANCE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013086674/22.

(130107038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**LUX-Investment Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 76.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086712/9.

(130107394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Luxornim, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 172.581.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013086720/9.

(130106788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**M-Express S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 22, rue des Tilleuls.  
R.C.S. Luxembourg B 112.272.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013086723/9.

(130107143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Marco Nottar Werbeagentur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 93.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Référence de publication: 2013086728/10.

(130107471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Luxembourg Marine Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 53.040.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 26 juin 2013, que le Conseil a décidé les résolutions suivantes:

1. Démission avec effet immédiat de Monsieur Jean-Pierre DE WOLF aux fonctions d'administrateur-délégué de la Société.
2. Nomination avec effet immédiat aux fonctions d'administrateur-délégué, Monsieur Vincent MULDER, avec adresse professionnelle au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre DE WOLF démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.
3. Ces résolutions seront ratifiées lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013086718/17.

(130107140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Agro Market International - A.M.I., Société Anonyme,  
(anc. DSL International).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 145.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013087196/9.

(130108912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**LJM, Association Islamique Le Juste Milieu (Al Wassat) asbl, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg F 7.520.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087166/9.

(130108932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Atelier QUESTIAUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 81A, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 68.797.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087167/9.

(130108374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Agro Market International - A.M.I., Société Anonyme,  
(anc. DSL International).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 145.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087197/9.

(130108913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Agropar, Société Anonyme.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 146.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087198/9.

(130108807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**A.S.M. Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 34.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087142/9.

(130108442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---